

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1100

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot,
M. Pancher et Mme Wonner

ARTICLE 46

À l'alinéa 3, après le mot :

« chauffages »

insérer les mots :

« ou de refroidissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'interdiction des systèmes de chauffages fonctionnent en extérieur, cet amendement vise à interdire l'utilisation de climatisation en extérieur.